

Les recettes du budget de fonctionnement bénéficient de la revalorisation des bases d'imposition du foncier de 7.1%. Les augmentations significatives du prix de l'énergie et la forte augmentation prévisible des charges à caractère général nous obligent à la prudence. En investissement, les projets relatifs à la transition écologique sont privilégiés pour bénéficier des " fonds verts".

### Budget Primitif 2023

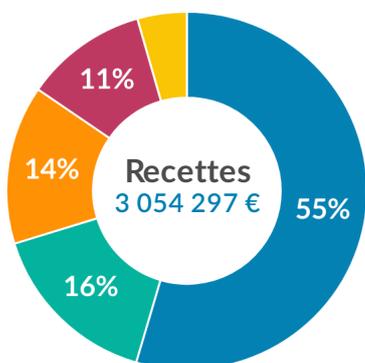
Fonctionnement

3 054 297 €

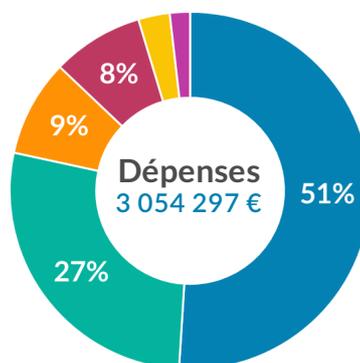
Investissement

1 591 252 €

#### Fonctionnement

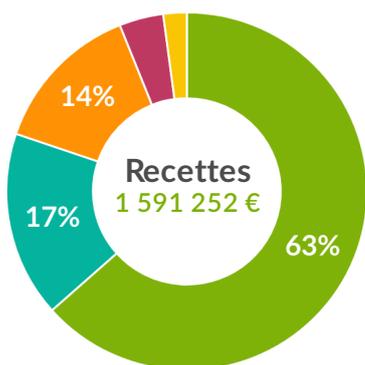


- Impôts et taxes : 1 665 675 €
- Dotations et participations : 479 099 €
- Excédent antérieur : 438 413 €
- Autres recettes : 336 141 €
- Produits des services : 134 969 €

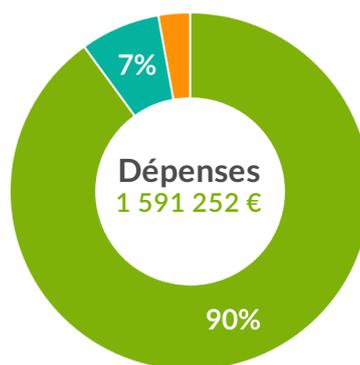


- Charges de personnel : 1 557 214 €
- Charges générales : 837 830 €
- Virement à section d'invest : 267 060 €
- Charges gestion courante : 250 866 €
- Intérêts d'emprunts : 86 025 €
- Autres dépenses : 55 302 €

#### Investissement



- Dotations et subventions : 1 009 345 €
- Virement de section de fonct : 267 060 €
- Emprunt : 218 537 €
- Excédent d'invest reporté : 62 916 €
- Autres recettes : 33 394 €



- Dépenses d'équipement : 1 432 217 €
- Remboursement du capital : 114 035 €
- Autres dépenses : 45 000 €

### Les orientations du Budget

- ▶ Efforts constants de la maîtrise de la dépense publique
- ▶ Choix des investissements subventionnés
- ▶ Réduction des coûts d'entretien des équipements



Visitez notre site internet

### Rénovation thermique de l'école maternelle



### Projets d'investissement et vie de la commune

rénovation de l'école maternelle :

**607 406 €**

Chaufferie bois :

**274 080 €**

Voirie communale :

**246 000 €**

Eclairage public rénové en LED :

**85 000 €**



Aménagement du parking du foyer municipal

## Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2023



**2 645 910 €**  
Admin générale

**976€ / habitant**



**1 432 217 €**  
Infrastructures

**528€ / habitant**



**200 060 €**  
Rembours dette

**74€ / habitant**



**21 909 €**  
Autres dépenses

**8€ / habitant**

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

### Fiscalité communale

	Taux voté	Produit voté
 Taxe foncière	<b>39.18%</b>	1 359 154 €
 Taxe foncière non-bâti	<b>74.45%</b>	30 673 €

### Evolution de la fiscalité

Le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter les taux en 2023, en cohérence avec notre volonté de venir accompagner et soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Il est à noter la hausse significative des valeurs locatives cadastrales qui progressent de 7,1% sous l'effet de l'inflation.

”

En 2023, nous souhaitons flécher nos prévisions d'investissement dans l'objectif de réduire au maximum les dépenses énergétiques en accélérant la rénovation des bâtiments communaux (école maternelle), en choisissant de remplacer la chaudière fioul énergivore de l'école élémentaire par une chaudière biomasse, en poursuivant la modernisation de l'éclairage public (remplacement de 220 points lumineux par des lampes LED). Des travaux de voirie sont également prévus. Nos choix s'inscrivent dans une logique d'investissement, dans la mesure de nos moyens avec la juste dépense et avec le souci permanent du juste coût.